

Dossier N° : 21139565
Démarche : Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie
Organisme : Service Eau Littoral Biodiversité
Ce dossier est **en construction**.

Historique

Déposé le : 10 décembre 24 15:10

Identité du demandeur

Email : sophie.leclef@edf.fr
SIRET : 55208131715479
SIRET du siège social : 55208131766522
Dénomination : CNPE DE PALUEL
Forme juridique : SA à conseil d'administration (s.a.i.)
Capital social : 2 084 365 041 €
Libellé NAF : Production d'électricité
Code NAF : 35.11Z
Date de création : 1 janvier 1955
État administratif : en activité
Effectif moyen annuel 2023 de l'unité légale (URSSAF ou MSA) : 62 782,75
Effectif (ISPF) : 10 000 salariés et plus
Code effectif : 53
Numéro de TVA intracommunautaire : FR03552081317
Adresse : ELECTRICITE DE FRANCE

ROUTE DU BELVEDERE

76450 PALUEL
FRANCE

Formulaire

1 - Présentation de la demande

Description de la demande

Demande de renouvellement de notre dérogation pour l'effarouchement et la stérilisation des oeufs de goélands argentés sur une partie de nos installations industrielles, avec l'appui du GONm et d'une entreprise spécialisée EGEF

Est-ce votre première demande ?

Non

2 - Votre identité

Civilité du signataire de la demande :

Mme

Nom et prénom du signataire de la demande :

Leclef Sophie

Fonction du signataire de la demande :

Cheffe de Mission Prévention des Risques Environnement

Nom et prénom du chargé de projet :

Blanchet Franck

N° de téléphone du chargé de projet :

02 78 33 61 51

E-mail du chargé de projet :

franck.blanchet@edf.fr

3 - Objet de la demande

Destruction de spécimens d'espèces animales protégées par stérilisation

Oui

Perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées par effarouchement

Oui

4 - Identification des spécimens

Espèce ciblée par les opérations : le Goéland argenté

Nombre de couples :

422

et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

et/ou nombre de nids :

Non communiqué

Espèce :

Goéland marin (Larus marinus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de couples :

24

et/ou nombre de spécimens :

Non communiqué

et/ou nombre de nids :

Non communiqué

Quelle est la finalité de l'opération ?

Sélectionnez un ou plusieurs choix.

Prévention de dommages à l'élevage

Non communiqué

Prévention de dommages aux pêcheries

Non communiqué

Prévention de dommages aux cultures

Non communiqué

Prévention de dommages à la propriété

Non communiqué

Protection de la santé publique

Non communiqué

Protection de la sécurité publique

Oui

Motif d'intérêt public majeur

Oui

Autres (à préciser ci-dessous)

Non communiqué

Précisez l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale

Préservation des installations du CNPE et protection des travailleurs intervenant dans les espaces où pourraient nicher les goélands argentés

5 - Modalités et techniques de l'opération ?

5.1 - Destruction

Destruction des nids :

La destruction de nids pourrait être demandée dans le cas de risque sérieux et imminents pour les biens et les personnes.

Destruction des oeufs :

Stérilisation des oeufs de goélands argentés par pulvérisation d'huile de colza biologique

Destruction des animaux :

Par des animaux prédateurs

Non communiqué

Sans objet

Oui

Si vous avez choisi une ou plusieurs méthodes de destruction d'animaux ci-dessus, précisez les modalités.

Non communiqué

Autres moyens de destruction :

Non communiqué

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de destruction ci-dessous :

Non communiqué

5.2 - Perturbation intentionnelle

Si vous ne faites pas de demande de dérogation pour des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 6.

Par quel moyen sera-t-il procédé à la perturbation intentionnelle ?

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs

Oui

Utilisation d'animaux domestiques

Non communiqué

Utilisation de sources lumineuses

Non communiqué

Utilisation d'émissions sonores

Non communiqué

Utilisation de moyens pyrotechniques

Non communiqué

Utilisation d'armes de tir

Non communiqué

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle

Non communiqué

Autre

Non communiqué

Merci d'en préciser les modalités.

Les opérations d'effarouchement seront réalisés uniquement en amont de la période de nidification et uniquement à proximité des goélands argentés, de manière à ne pas perturber

les goélands marins présents sur notre site.

Effarouchement sur plusieurs journées de suite par des buses de Harris au mois d'avril pendant l'installation des nids et avant le début de ponte des oeufs

Si besoin, vous pouvez détailler les opérations de perturbation intentionnelle ci-dessous.

En fonction des réponses à nos demandes de retraits, il pourrait être envisagé de retirer ou de déplacer certains nids.

6 - Qualification de la ou des personnes chargées de l'opération**Nom, prénom**

BOUTEILLE Jérémie

Organisme de rattachement

Société EGEF

Formation en biologie animale

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

Formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Oui

Précisions sur la formation en contention, manipulation, identification et marquages des espèces

Certificat capacitaire

Expérience à la pratique des inventaires

Oui

Précisions sur l'expérience à la pratique des inventaires

Une expérience acquise sur notre site et sur d'autres sites depuis plusieurs années.

Autre formation

Non communiqué

Précisions sur la formation

Non communiqué

7 - Période demandée pour les opérations

Quelle est la période ou la date demandée pour mener les opérations ?

2025-2027

8 - Date à laquelle vous souhaitez obtenir l'arrêté d'autorisation

Merci de préciser à quelle date vous souhaitez obtenir votre arrêté de dérogation :

28 février 2025

9 - Lieux de l'opération

Précisez le département :

76 – Seine-Maritime

Précisez la commune :

Paluel (76450)

Code Postal :

76450

Département :

76 – Seine-Maritime

10 - Compte rendu de l'opération

Comment sera établi le compte rendu de l'opération ?

Chaque année nous vous envoyons 2 rapports, celui de l'entreprise de fauconnerie et de stérilisation, et celui du Groupe Ornithologique Normand. Ces 2 documents expliquent le périmètre des interventions d'effarouchement et de pulvérisation des œufs, les dates d'interventions, et les comptages des œufs, des nids et des poussins sur les espaces traités

Le rapport de l'Ornithologue permet de recalculer la prestation effarouchement / stérilisation pour l'année suivante selon les recommandations.

11 - Justification de la demande

11.1 - Les mesures mises en place pour prévenir la fréquentation des goélands en milieu urbain

Mesures limitant l'accès des goélands aux ressources alimentaires :

L'intégralité des ressources alimentaires des goélands se situe en mer, hors site. La proximité de la mer et de ses ressources halieutiques ne permet pas de limiter l'accès aux sources naturelles habituelles de ces oiseaux marins.

L'ensemble des déchets alimentaires des restaurants d'entreprise est collecté et mis en containers sans possibilité d'accès pour les goélands

Mesures non létales ni délibérément mutilantes ou blessantes permettant d'éviter la construction par ces oiseaux de nids sur les toits :

Le site s'est doté il y a quelques années de fils surplombant les possibles zones de nidification, mais sans produire d'effet.

Il est prévu durant la période hivernale et avant fin mars, de débarrasser les zones de nidification des débris pouvant servir de matériau de construction et éviter une construction facile des nids.

Mesure compensatoire prise en faveur du Goéland argenté

L'ensemble des toitures du site n'est pas traité, nous réservons plus de 6000m² de toitures de bâtiments (Zone Sud) sans intervention pour que les oiseaux puissent nicher. Par ailleurs un certain nombre de zones dans la partie industrielle n'est pas accessible et permet aussi le développement de nids.

Le CNPE de Paluel possède par ailleurs des ZNIEFF avec une réserve ornithologique sans activité humaine qui est gérée avec l'appui du GONm, et celui du naturaliste de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Enfin, comme indiqué dans le chapitre 12.3, dans le cadre de la campagne d'effarouchement, aucun oiseau capturé n'a été blessé, nécessitant un transfert pour soins.

Dans le reste de l'année, les oiseaux blessés, quelle qu'en soit la cause, retrouvés sur le site sont emmenés à l'association CHENE l'Allouville-Bellefosse pour les soigner.

En 2022, le CNPE de Paluel a participé financièrement à la gestion des réserves marines des îles Chausey et Saint-Marcouf.

11.2 - Zones de nidification et impact des opérations

Zone(s) de nidification connue(s) sur le territoire de la communes

- Une aire de surface 144 491,17m²
zone de bureaux et entrepôts de la centrale situés en haut de falaise, sur la plateau
- Une aire de surface 627 367,57m²
zone industrielle de la centrale située en bas de falaises

Plan de la ville / du site avec identification de la(des) zone(s) à traiter :

- Une aire de surface 3 058,97m²
Bâtiment CIP centre d'information du public et Bâtiment PAP poste d'accès principal
- Une aire de surface 13 678,57m²
unité de production N°1
- Une aire de surface 16 681,17m²
unité de production N°2
- Une aire de surface 16 674,87m²
unité de production N°3
- Une aire de surface 17 980,87m²
unité de production N°4
- Une aire de surface 9 095,67m²
station de pompage
- Une aire de surface 2 628,17m²
batiment administratif La Marina
- Une aire de surface 1 599,57m²
batiment administratif BIE
- Une aire de surface 1 423,87m²

- batiment administratif H2
- Une aire de surface 979,42m²
batiment administratif H3
- Une aire de surface 2 495,32m²
batiment administratif galette technique
- Une aire de surface 2 722,22m²
batiment administratif H
- Une aire de surface 971,02m²
batiments administratifs : médical, base vie projet, H7
- Une aire de surface 528,12m²
- Une aire de surface 763,92m²
batiment administratif H1
- Une aire de surface 1 765,62m²
reservoirs d'eau (SER)
- Une aire de surface 438,32m²
batiment administratif La digue

Analyse du risque de report de couples de goélands depuis les zones de nidification connues vers les différents secteurs adjacents :

Les zones industrielles et semi-industrielles du CNPE de Paluel semblent convenir à la nidification des goélands argentés, malgré cela, nous essayons d'inciter par de l'effarouchement, les couples à se détourner des toitures pour des espaces plus naturels comme les ZNIEFF présents sur notre site, les toitures des bâtiments en zone sud ou les espaces naturels à proximité que sont les falaises.

Évaluation de la population totale des goélands et du ratio des impacts produits par la dérogation :

Vous trouverez dans le rapport l'évolution des populations depuis 1995, début des campagnes d'effarouchement et de stérilisation.

L'évolution de la population totale des goélands sur notre site a tendance à augmenter. Par nos actions, nous ne souhaitons pas éradiquer la présence des laridés, mais trouver un équilibre entre nos activités industrielles et la présence des goélands.

12 - Rapport annuel

Cette partie est destinée à recueillir le bilan de la campagne précédente. S'il s'agit de votre première demande, vous pouvez passer directement à la question 13.

Cette section remplace l'envoi du bilan de la ville mais doit être détaillée de la même façon.

Rappel de la justification de la demande N-1 :

La demande est justifiée par la réservation des installations du CNPE et la protection des travailleurs intervenant dans les espaces où pourraient nicher les goélands argentés

Description des mesures de prévention prises pour limiter l'installation des oiseaux nicheurs (dispositifs empêchant le cantonnement des goélands, gestion des déchets...) :

Les entretiens des espaces de nidification avant fin mars permet d'évacuer les débris éventuellement utilisés pour fabriquer les nids. Les oiseaux n'ont accès à aucun déchet alimentaire sur le site de la centrale, ils se nourrissent en mer.

De plus, nous laissons, près de 6000m² de toiture libre en haut de site, près de la RD79

Ces mesures préventives ont-elles eu l'effet attendu ?

Les campagnes de stérilisation et d'effarouchement étant menées depuis 1995, la population de goélands nichant sur les espaces traités est restée stable et tend même à augmenter ces dernières années.

La stérilisation des œufs dans les espaces fréquentés par les travailleurs permet d'éviter les attaques par les adultes protégeant les poussins.

12.1 - Bilan des opérations de stérilisation

Déroulement des opérations de stérilisation des œufs. Si vous n'avez mené que des opérations d'effarouchement, merci de passer directement à la question 12.3.

Date du 1er passage :

07 mai 2024

Durée de l'intervention (en jours) :

4

Date du 2nd passage :

27 mai 2024

Durée de l'intervention (en jours) :

4

Quel produit a été utilisé ?

La stérilisation des œufs se fait par pulvérisation d'huile de colza biologique.

La cartographie des zones traitées est identique à la deuxième carte présente dans le chapitre : 11.2 - Zones de nidification et impact des opérations.

Cartographie des zones traitées :

Merci d'expliquer, le cas échéant, les raisons pour lesquelles certaines zones n'ont pu être traitées.

La cartographie des zones traitées est identique à la deuxième carte présente dans le chapitre : 11.2 - Zones de nidification et impact des opérations.

12.2 - Les résultats chiffrés des opérations

Seule la stérilisation des œufs de Goéland argenté (*Larus argentatus*) est autorisée, sous couvert de l'autorisation préfectorale qui vous a été délivrée. Les comptages des nids, œufs et poussins de Goélands bruns et marins doivent figurer dans des tableaux distincts, afin que le suivi de ces populations soit facilement analysable.

12.3 - Bilan de la campagne d'effarouchement

Si vous n'avez pas mené de campagne d'effarouchement, merci de passer à la question 13.

Merci de fournir le calendrier d'interventions.

L'effarouchement, réalisé après les périodes de comptage, s'est déroulé sur les semaines suivantes : Semaine 14 à semaine 17, à raison de 4 jours par semaine.

Quelle(s) méthodologie(s) a(ont) été utilisée(s) au cours des opérations d'effarouchement ?

Des vols de Buses de Harris ont été programmés en journée entre les deux fauconniers distants d'une centaine de mètres. D'autres actions d'effarouchement avec rapace au poing ont aussi été réalisées pour les secteurs les plus difficiles d'accès

Quelle(s) zone(s) étai(en)t ciblée(s) ?

- Une aire de surface 56 744,27m²
zone d'intervention des buses de Harris

Espèces :

Goéland argenté (Larus argentatus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de spécimens :

756

Espèces :

Goéland marin (Larus marinus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de spécimens :

46

Quel a été l'effet de l'effarouchement sur ces populations ?

Non communiqué

Espèce :

Goéland argenté (Larus argentatus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de spécimens :

844

Espèce :

Goéland marin (Larus marinus)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de spécimens :

48

En cas d'opérations menées par un fauconnier à l'aide d'oiseaux de proie, combien y-a-t-il eu de captures accidentelles ?

0

12.4 - Évaluation de la mise en œuvre de la dérogation

Combien d'animaux ont été transférés en centre de soins ?

1

L'espèce concernée :

Goéland marin (*Larus marinus*)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Le stade du spécimen transféré :

adulte

La date du transfert :

15 février 2024

La raison de ce transfert :

L'aile et la patte du Goéland Marin semblaient cassées.

L'adresse du centre de soins d'accueil :

Association "Le Chêne" Hameau Bouillot 76190 Allouville-Bellefosse

Cartographie des reports constatés sur des zones urbaines adjacentes aux secteurs traités, y compris dans les communes limitrophes :

Espèce :

Goéland argenté (*Larus argentatus*)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de couples en début de nidification :

390

et/ ou nombre de spécimens en début de nidification :

Non communiqué

Nombre de couples en fin de campagne :

422

et/ ou nombre de spécimens en fin de campagne :

Non communiqué

Nombre de nids :

422

Nombre d'oeufs :

689

Nombre de poussins :

Non communiqué

Espèce :

Goéland marin (*Larus marinus*)

Si vous avez sélectionné "Autre", merci de préciser ici l'espèce concernée :

Non communiqué

Nombre de couples en début de nidification :

23

et/ ou nombre de spécimens en début de nidification :

Non communiqué

Nombre de couples en fin de campagne :

24

et/ ou nombre de spécimens en fin de campagne :

Non communiqué

Nombre de nids :

24

Nombre d'oeufs :

45

Nombre de poussins :

33

Quel est le pourcentage de la population de Goélands argentés présente sur le site, impactée par les opérations ?

Cette année, environ 41 % des nids de goéland argenté présents sur le site ont été traités.

Il y a une réelle stratégie pour ne pas traiter tous les nids pour préserver l'espèce.

13 - Expression libre

Si vous souhaitez laisser un commentaire ou porter à la connaissance de la DREAL tout élément qui vous semble important et que vous n'avez pas réussi à intégrer dans le questionnaire, merci de les indiquer ici.

Les obligations sécuritaires, les contraintes d'accès aux différentes zones et enfin notre activité industrielle, ne nous favorisent pas à tenir les 4 jours francs identifiés sur les périodes de stérilisation. Aussi, nous sollicitons l'octroi d'une période de 5 jours francs pour ces opérations.

Le CNPE disposant d'autres bâtiments avec plus de 6000m² de toiture, en « zone sud » à proximité de la RD79, représentés sur le plan identifié « Plans bâtiments zone sud », il n'est envisagé aucune action d'effarouchement et de stérilisation sur ce périmètre, aussi, ces espaces pourront accueillir des éventuelles nidifications.

14 - Pièce complémentaire

15 - Engagement

Engagement

Oui

Annotations privées

1. La description de la demande est-elle clairement précisée?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

2. Le signataire de la demande est-il bien identifié?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

3. L'objet de la demande correspond-il réellement à la demande?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

4. Le nombre de couples/nids/spécimens justifie-t-il une opération?

Non communiqué

Si doute, voir avec le chef d'unité

Non communiqué

5. La (ou les) finalité de l'opération est-elle bien précisée et cohérente?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

6. Les modalités techniques sont-elles précisées?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

7. Les intervenants sont-ils bien qualifiés?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

8. La période est-elle cohérente par rapport à la demande et à la présence du Goéland argenté?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

9. Les modalités de CR sont-elles satisfaisantes?

Non communiqué

Si non, précisez l'attendu

Non communiqué

Autres observations

Non communiqué

Messagerie

Email automatique, 10 décembre 24 15:10

[Votre dossier n° 21139565 a bien été déposé (Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté...)] Bonjour, La DREAL Normandie vous confirme la bonne réception de votre dossier n° 21139565 concernant la téléprocédure Dérogation à la protection stricte du Goéland argenté en Normandie et concernant votre demande : Demande de renouvellement de notre dérogation pour l'effarouchement et la stérilisation des oeufs de goélands argentés sur une partie de nos installations industrielles, avec l'appui du GONm et d'une entreprise spécialisée EGEF. À tout moment, vous pouvez consulter votre dossier et les éventuels messages de l'administration à cette adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/dossiers/21139565> Si vous avez des questions concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service ressources naturelles de la DREAL Normandie :- par téléphone au 02 76 00 07 04- par courriel à l'adresse : srn.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr Bonne journée,